République Française
Département de la Sarthe
Commune du Lude Commune Nouvelle

Procès-Verbal
Séance du 15 mai 2023

L'**AN DEUX MIL VINGT-TROIS le QUINZE MAI** à **20H00,** le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Béatrice LATOUCHE, Maire

Présents : Mme Béatrice LATOUCHE, M. Jean-Claude AMY, Mme Corinne BOUREL, M. Michel CHANTEPIE, Mme Laurence HUTEREAU, Mme Ingrid LIÉNARD, M. Philippe DELAUNAY, Mme Françoise CHANTOISEAU, Mme Alexandra CORBEAU, M. Louis-Jean de NICOLAŸ, M. William DEROUET, Mme Morgane GARREAU, M. Jean LE GALLET, M. Pascal RENOU, M. Jean-Paul TRICOT, Mme Annie BOUTELOUP, Mme Monika BRETON, M. Roland FRIZON, Mme Sonia POTTIER.

Absents excusés :
Mme Céline PETIT donne pouvoir à Mme Laurence HUTEREAU
M. Mahmoud BEN KACHOUT donne pouvoir à M. William DEROUET
Mme Graziella GANNE donne pouvoir à Mme Corinne BOUREL
M. Philippe LEGRAND donne pouvoir à M. Jean-Claude AMY
M. Gérard LEMOINE donne pouvoir à M. Michel CHANTEPIE
M. Michel NÉRON donne pouvoir à M. Jean LE GALLET
M. Patrice DE GUNTEN donne pouvoir à M. FRIZON
M. Claude ÉVEILLEAU donne pouvoir à Mme Annie BOUTELOUP
M. Jacky DECERS
Mme Anaïs HÉRIN

Secrétaire de séance : Mme Morgane GARREAU

Membres :	En exercice	:	29
	Présents	:	19
	Votants	:	27

Approbation du PV du 27 février 2023 ; suite au manque de détail des votes sur les pages 11 et 12, la modification a été faite
Approbation du PV du 03 avril 2023

Remarque de **M. FRIZON** sur la question du groupe de travail économie d'énergie lors du précédent conseil, il précise qu'il n'a pas été invité à la commission bâtiment, il demande s'il y aura une réunion de groupe énergie.

Mme le Maire donne la parole à **M. AMY**

M. AMY et **Mme le Maire** répondent qu'il y aura bien un groupe économie d'énergie prochainement séparé de la commission bâtiment.

L'ordre du jour est le suivant :

I.Affaires financières

- Convention entre le Département et la ville de Le Lude fixant les conditions d'utilisation des piscines par les collégiens

II.Urbanisme

- Acquisition des biens cadastrés AB 76 sis 6 boulevard de l'Hospice, AB 77 sis 6 bis boulevard de l'Hospice et des parcelles cadastrées AB 70, 72, 73, 74 et 75 sis boulevard de l'Hospice
- Acquisition du bien cadastré AB 69 sis 4 boulevard de l'Hospice et des parcelles cadastrées AB 55, 151, 153, 156 et 158 sis boulevard de l'Hospice
- Acquisition des parcelles cadastrées AB 47 et AB 48 sis rue des Bichousières
- Autorisation de dépôt de cinq autorisations d'urbanisme
- Conventions de servitude ENEDIS

III.Informations diverses

- Information des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations et informations générales

Approbation de l'ordre du jour

I – Affaires financières

- **CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LA VILLE DE LE LUDE FIXANT LES CONDITIONS D'UTILISATION DES PISCINES PAR LES COLLÉGIENS**

Dans le cadre de l'accueil des collégiens à la piscine du Lude pour la pratique du savoir nager, le Département de la Sarthe verse une subvention pour l'utilisation de l'équipement.

Madame le Maire donne lecture de la convention jointe à la présente délibération établie entre le Département de la Sarthe et la commune fixant les modalités d'utilisation des équipements et arrêtant les collèges à accueillir dans notre piscine.

- Mise à disposition de la piscine couverte aux collèges « Les 4 vents » du Lude et « Bouteloup » de Mayet
- Durée de la convention : 3 ans
- Montant forfaitaire de 8 176 € par année scolaire
- Gratuité pour les classes de 6ème de chaque collège

Le Conseil Municipal, après vote, à l'unanimité, autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention entre le Département et la ville de Le Lude, fixant les conditions d'utilisation des piscines par les collégiens, et tous les documents afférents.

Contre :
Abstention :

Pour : à l'unanimité

II – Urbanisme

Comme vous le savez, la commune a acquis la friche Candia il y a bientôt un an de ça, à 10 jours près.

Depuis, de nombreuses études ont été démarrées, à moindres frais pour la commune grâce au programme dont nous sommes bénéficiaires, Petites Villes de Demain.

Ces études sont les suivantes : diagnostic environnemental, études de sol, étude de stratégie foncière, immobilière et commerciale. Un appel d'offre pour la démolition et la dépollution du site est actuellement en cours d'écriture par nos services.
Ceci agrémenté d'ateliers auprès de la population, à la mise en œuvre d'une résidence de paysage qui va associer tout type de publics à leur perception du paysage à au façonnement de ce dernier, dans une démarche de géographie prospective et de fiction.

Le site de la friche est longiligne, et étroit. Il a servi à la circulation d'engins servant l'industrie. Demain se dressera un quartier en lieu et place de ce site, en continuité de la gendarmerie, des bords du Loir récemment inaugurés. Pour que l'accès soit le plus facilité possible, il est nécessaire que ce site soit agrandi au Sud, côté rue des quais. Également, l'objectif est d'ouvrir le site vers le chemin des Bichousières afin de pouvoir avoir plusieurs voiries d'entrée et de sortie. C'est pourquoi je vous propose de délibérer sur les acquisitions suivantes.

- **ACQUISITION DES BIENS CADASTRÉS AB 76 SIS 6 BOULEVARD DE L'HOSPICE, AB 77 SIS 6 BIS BOULEVARD DE L'HOSPICE ET DES PARCELLES CADASTRÉES AB 70 - 72 -73 - 74 - 75 SIS BOULEVARD DE L'HOSPICE**

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour l'acquisition des biens sis 6 boulevard de l'hospice cadastré AB 76 d'une superficie de 251 m², 6 bis boulevard de l'hospice cadastré AB 77 d'une superficie de 113 m² et des parcelles sis boulevard de l'hospice cadastrées AB 70 - 72 - 73 - 74 - 75 d'une superficie de 3 023 m² au prix de 120 000€ (cent vingt mille euros).

Les parcelles sont en zone urbaine à vocation mixte (habitat, équipement, activités) et se situent dans le périmètre Architecte des Bâtiments de France.

Le Conseil Municipal, après vote par 21 voix pour, 4 voix contre de **Mme BRETON, M. DE GUNTEN, M. FRIZON, Mme POTTIER** et 2 abstentions de **Mme BOUTELOUP et M. EVEILLEAU**, autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à l'acquisition des biens sis 6 boulevard de l'hospice cadastré AB 76 d'une superficie de 251 m², 6 bis boulevard de l'hospice cadastré AB 77 d'une superficie de 113 m² et des parcelles sis boulevard de l'hospice cadastrées AB 70 - 72 - 73 - 74 - 75 – 76 – 77 d'une superficie de 3 023 m² au prix de 120 000€ (cent vingt mille euros), frais de notaire à la charge de la commune.

M. RENOU demande si les terrains ont été estimés par les domaines ? Car c'est onéreux pour démolir ?
Mme le Maire répond, oui c'est ce je viens de vous dire le montant correspond à l'avis des domaines.

Contre : M. FRIZON, M. DE GUNTEN, Mme POTTIER, Mme BRETON
Abstention : Mme BOUTELOUP, M. EVEILLEAU
Pour : Mme Béatrice LATOUCHE, M. Jean-Claude AMY, Mme Corinne BOUREL, M. Michel CHANTEPIE, Mme Laurence HUTEREAU, Mme Ingrid LIÉNARD, M. Philippe DELAUNAY, Mme Céline PETIT, M. Mahmoud BEN KACHOUT, Mme Françoise CHANTOISEAU, Mme Alexandra CORBEAU, M. Louis-Jean de NICOLAŸ, M. William DEROUET, Mme Graziella GANNE, Mme Morgane GARREAU, M. Jean LE GALLET, M. Philippe LEGRAND, M. Gérard LEMOINE, M. Michel NÉRON, M. Pascal RENOU, M. Jean-Paul TRICOT

- **ACQUISITION DU BIEN CADASTRÉ AB 69 SIS 4 BOULEVARD DE L'HOSPICE ET DES PARCELLES CADASTRÉES AB 55 - 151 - 153 - 156 - 158 SIS BOULEVARD DE L'HOSPICE**

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour l'acquisition du bien sis 4 de l'hospice cadastré AB 69 d'une superficie de 148 m² et des parcelles sis boulevard de l'hospice cadastrées AB 55 – 151 – 153 – 156 - 158 d'une superficie de 822 m² au prix de 24 000€ (vingt-quatre mille euros).

Les parcelles cadastrées AB 55 et 69 sont en zone urbaine à vocation mixte (habitat, équipement, activités) et les parcelles cadastrées AB 151 – 153 -156 -158 sont en zone urbaine à vocation principale d'activités économiques.
Toutes les parcelles se situent dans le périmètre Architecte des Bâtiments de France.

Le Conseil Municipal, après vote par **21 voix pour**, 4 voix contre de **Mme BRETON, M. DE GUNTEN, M. FRIZON, Mme POTTIER** et 2 abstentions **de Mme BOUTELOUP et M. EVEILLEAU**, autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à l'acquisition du bien sis 4 de l'hospice cadastré AB 69 d'une superficie de 148 m² et des parcelles sis boulevard de l'hospice cadastrées AB 55 - 151 - 153 - 156 - 158 d'une superficie de 822 m² au prix de 24 000€ (vingt-quatre mille euros), frais de notaire à la charge de la commune.

M. TRICOT demande s'ils vendent la parcelle entièrement où s'ils en gardent une partie pour leurs maisons.
Mme le Maire répond que ce sont les parcelles entières.
Contre : M. FRIZON, M. DE GUNTEN, Mme POTTIER, Mme BRETON
Abstention : Mme BOUTELOUP, M. EVEILLEAU
Pour : Mme Béatrice LATOUCHE, M. Jean-Claude AMY, Mme Corinne BOUREL, M. Michel CHANTEPIE, Mme Laurence HUTEREAU, Mme Ingrid LIÉNARD, M. Philippe DELAUNAY, Mme Céline PETIT, M. Mahmoud BEN KACHOUT, Mme Françoise CHANTOISEAU, Mme Alexandra CORBEAU, M. Louis-Jean de NICOLAŸ, M. William DEROUET, Mme Graziella GANNE, Mme Morgane GARREAU, M. Jean LE GALLET, M. Philippe LEGRAND, M. Gérard LEMOINE, M. Michel NÉRON, M. Pascal RENOU, M. Jean-Paul TRICOT

- **ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES AB 47 ET AB 48 SIS RUE DES BICHOUSIÈRES**

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour l'acquisition des parcelles sis rue des Bichousières cadastrées AB 47 et AB 48 d'une superficie de 773 m² au prix de 8 000€ (huit mille euros).

Les parcelles sont en zone urbaine à vocation mixte (habitat, équipement, activités) et se situent dans le périmètre Architecte des Bâtiments de France.

Le Conseil Municipal, après vote par **21 voix pour, 4 voix contre de Mme BRETON, M. DE GUNTEN, M. FRIZON, Mme POTTIER** et **2 abstentions de Mme BOUTELOUP et M. EVEILLEAU**, autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à l'acquisition des parcelles sis rue des Bichousières cadastrées AB 47 et AB 48, d'une superficie de 773 m² au prix de 8 000€ (huit mille euros), frais de notaire à la charge de la commune.

Contre : M. FRIZON, M. DE GUNTEN, MME POTTIER, MME BRETON
Abstention : MME BOUTELOUP, M. EVEILLEAU
Pour : Mme Béatrice LATOUCHE, M. Jean-Claude AMY, Mme Corinne BOUREL, M. Michel CHANTEPIE, Mme Laurence HUTEREAU, Mme Ingrid LIÉNARD, M. Philippe DELAUNAY, Mme Céline PETIT, M. Mahmoud BEN KACHOUT, Mme Françoise CHANTOISEAU, Mme Alexandra CORBEAU, M. Louis-Jean de NICOLAŸ, M. William DEROUET, Mme Graziella GANNE, Mme Morgane GARREAU, M. Jean LE GALLET, M. Philippe LEGRAND, M. Gérard LEMOINE, M. Michel NÉRON, M. Pascal RENOU, M. Jean-Paul TRICOT

- **AUTORISATION DE DEPOT DE CINQ AUTORISATIONS D'URBANISME**

Madame Le Maire demande l'autorisation de déposer cinq autorisations d'urbanisme :

Permis de construire/ Permis d'aménager :
- Construction de la salle d'activité du camping après démolition de l'existant
- Construction de deux terrains Padels au complexe sportif
- Construction d'un préau à la station d'épuration

Permis de démolir :
- Démolition de la dépendance située au 54 rue de Montruchon
- Démolition des bâtiments sis boulevard de l'hospice cadastrés AB 69, AB 70, AB 71 et AB 75

Le Conseil Municipal, après vote, à l'unanimité, autorise Madame le Maire, ou son représentant, à déposer les cinq autorisations d'urbanisme au nom de la commune et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

M. FRIZON demande s'il s'agit de la dent creuse rue Montruchon.
Mme le Maire répond que oui, la partie rue du Montruchon est sur une dent creuse et que sur le PPRMT (Plan de Prévention des Risques des mouvements de terrains), il est à moitié rouge. C'est pour cela que nous avons actuellement une étude avec la Préfecture afin de pouvoir lever ce côté rouge et pouvoir aménager ce site. L'idée est de revendre des parcelles pour refaire des

maisons puisque c'est une dent creuse importante. Il faut que les dépendances en ruines soient démontées.

Contre :
Abstention :
Pour : à l'unanimité

- **CONVENTIONS DE SERVITUDES ENEDIS**

Dans le cadre de l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques au niveau du parking d'Intermarché. ENEDIS envisage de réaliser des travaux de raccordement d'une ligne électrique souterraine de 400 volts.
Cet ouvrage emprunterait ainsi deux parcelles communales, cadastrées AS 5 sis 47 avenue de Saumur et AI 552 sis le château d'eau.

Ces travaux impliqueraient pour la commune :

Pour la parcelle AS 5

- d'établir à demeure dans une bande de 3 m de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 45 mètres ainsi que ses accessoires.

Pour la parcelle AI 552

- d'établir à demeure dans une bande de 3 m de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 40 mètres ainsi que ses accessoires.

- d'établir si besoin des bornes de repérage ;

- d'effectuer l'élagage, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, arbres, branches susceptibles de gêner les opérations ;

- d'utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité.

Aussi, ENEDIS pourrait faire pénétrer sur les parcelles sus- désignées, ses agents ou entrepreneurs qu'elle aurait accrédités, en vue de procéder à la construction, surveillance, entretien, réparation, remplacement, rénovation des ouvrages établis.

Pour ce faire, ENEDIS sollicite, à titre de servitudes, l'autorisation d'occuper des dites parcelles cadastrées AS 5 sis 47 avenue de Saumur et AI 552 sis le château d'eau.

Une convention par parcelle déterminant les droits et obligations de chacun entérinera ces servitudes, lesquelles seraient consenties à titre gratuit.

Chaque convention est conclue pour la durée des ouvrages.

Le Conseil Municipal, après vote, à l'unanimité, autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer les deux conventions et tous les documents relatifs à ce dossier.

M. FRIZON dit que ça représente une bonne longueur de terrain, 250 m².

Mme le Maire précise que c'est en souterrain, la végétation va revenir, en ce qui concerne la coupe des arbres, ce sera avec autorisation.

Contre :
Abstention :
Pour : à l'unanimité

Mme le Maire dit que c'est une première étape, qu'il faudra aussi que la commune réfléchisse à installer des bornes de recharge puisqu'il n'y en a pas sur la commune et ça devient une nécessité, il y a de plus en plus de véhicules électriques.

III – Informations diverses

Information des adjoints :

M. AMY : « Sécurité, bâtiments, accessibilité »

1) **Bâtiments :**

- 13H30 ce jour, visite du terrain de PADEL : fondation coulée, et réalisation d'un sol en béton poreux.

M. CHANTEPIE : « Développement circulaire, embellissement, cimetières »

- Avec les espaces-verts, nous allons faire comme « Les Incroyables Comestibles » sur la place du Champ de Foire.
  Autour du kiosque et dans les parterres, ils vont planter des légumes, rhubarbe, artichauts, choux, tomates…et un endroit de plantes aromatiques : persil, ciboulette...

Mme le Maire précise que l'objectif de la commune est de planter en pleine terre afin de ne pas trop arroser, et dans la mesure du possible, des plantes qui demandent peu d'eau. L'idée est de moins à avoir à arroser l'été et de ramener plus de verdure afin de diminuer la température dans notre espace qui est plutôt très minéralisé même si les bords de Loir amène un vrai souffle et un vrai poumon vert. Il reste encore des efforts à faire.

M. DELAUNAY : « Attractivité, économie, tourisme »

1) **<u>Tourisme :</u>**

- Information de la présence d'une voiture de course des 24 heures du Mans sur l'esplanade Ronsard le jeudi matin 1 juin (animation du Département). Les décorations de rues seront faites par la ville et j'ai sollicité et je resollicite les commerçants du Lude de décorer leur vitrine pour ce Centenaire des 24 heures du Mans.

Mme le Maire précise que le 1er juin, il n'y aura pas que les voitures des 24 heures, il y aura également deux pilotes. C'est une opération en lien avec le Département et le centenaire des 24 heures du Mans.

M. LE GALLET : « Culture »

1) **Pour le mois d'avril 2023** :

- **CINEMA** : 18 films et 414 spectateurs. Depuis le 1er janvier nous sommes à ce jour à 1599 spectateurs avec 53 films projetés et une moyenne de spectateurs par film de 29. A noter que les séances des dimanche après-midi ont eu une bonne fréquentation.
- **CULTUREL :** le 7 avril spectacle Anne Franck, 184 spectateurs dont 76 scolaires pour une recette de 790 euros,
- Du 14 au 16 avril, Sortez Local, événement qui a attiré un nombreux public et a été très apprécié. 381 personnes dont 26 ont acheté le pass de 10 euros,
- Le 6 mai, spectacle avec Mentissa qui a enchanté le public de tous âges et qui a accueilli 388 spectateurs pour une recette de 5117 euros. A noter que 98 jeunes de moins de 18 ans étaient présents, La saison culturelle de septembre 2022 à août 2023 qui a accueilli 15 spectacles a apporté 1668 spectateurs pour une recette de 20 464 euros. Le spectacle « *il était une feuille* » lors de l'inauguration des bords de Loir a attiré environ 50 personnes,
- La Micro-folie fonctionne bien également.

2) **Les évènements à venir jusqu'au prochain conseil municipal :**

- Festiv'été – la programmation est en cours et la distribution du programme se fera le 9 juin dans le Petit courrier.
- Café musée – vendredi 2 juin – Matisse au bar culturel, micro-folie.
- Fête du Jeu à la Bibliothèque Ludothèque le samedi 3 juin de 14h à 22 heures.
- Solo théâtre dansé pour une interprète et une voiture, Chantal, hommage à Johnny, la tournée populaire, Esplanade Ronsard à 14 heures gratuit le 14 juin.
- Le 15 juin à Ronsard à 20 heures, retransmission sur grand écran de l'opéra l'élixir d'amour du compositeur italien Donizetti en direct du théâtre Graslin de Nantes. Durée du spectacle 2 heures 45 avec entracte, entrée gratuite. C'est avec la Région.
- Le 21 juin fête de la musique dans les rues du Lude.
- Notre salle de Ronsard fermera du 17 juillet au 12 août 2023 avec une reprise du cinéma le 18 août afin de pouvoir réaliser les opérations suivantes :
  - Changement des sièges de la salle, Suite à un don du Théâtre National de Chaillot nous remplaçons en totalité les sièges de notre salle pour conserver notre jauge de 400/420 places. Des réparations diverses nécessaires seront également réalisées-
- Pour la mise en place et l'organisation d'Octobre Rose une réunion est programmée le 23 mai à 20 heures en mairie.
- Pour la semaine bleue en première semaine d'octobre un film est programmé le 4 octobre suivi d'un goûter offert par le Département. Gratuit, ouvert à tous publics.

Mme le Maire : Pour compléter, Guillaume de Moura est notre nouveau responsable culturel à la ville du Lude, il va apporter ses compétences à la commune et partager son temps de travail avec la mission de direction de l'association le Ronsard.

Mme le Maire remercie le Théâtre national de Chaillot pour le don de fauteuils, une personne qui travaille au théâtre, qui vit en Sarthe, a sollicitée la commune après être venue voir un spectacle à l'Espace Ronsard. Elle a trouvé la salle très belle et a proposé d'avoir un certain nombre de fauteuils gratuits. Un partenariat avec la ville de Montval sur Loir (qui récupère également des fauteuils) et la commune du Lude a été mis en place afin de mutualiser le coût du transport.
Les services techniques peuvent adapter nos accroches aux fauteuils, c'est pour cette raison que l'Espace Ronsard sera fermé du 17 juillet au 12 août prochain. Ce sont vraiment de très beaux fauteuils, sans ce don, les fauteuils n'auraient pas été changés.

Mme le Maire remercie **Mme PETIT** pour le projet de triporteur et l'association un vélo sans âge qui ont fait une action fort intéressante. Elle permet avec un triporteur de promener à vélos les personnes d'un certain âge. C'est un vélo adapté aux personnes à mobilité réduite puisqu'ils peuvent s'assoir dedans. Certains résidents des Lilas étaient hésitants et maintenant veulent revenir.
Mme le Maire revient sur l'événement de l'inauguration des bords de loir, en remerciant l'ensemble des agents et des élus d'être venus. Elle remercie les agents, qui ont passé énormément de temps pour cette inauguration. Elle remercie également les associations, il a été fait par exemple un très beau mandala avec des produits naturels, celui-ci est toujours sur place. Elle remercie l'association Ronsard également ainsi que toutes les associations présentes le matin avec le Conseil Municipal jeunes pour tous les ateliers.
Mme le Maire tenait à rassurer les personnes et particulièrement les disséens qui s'inquiétaient de risque de noyade, de la dangerosité du bac à chaine, le fait qu'il y aurait « plein de noyés ». L'ancien Maire de Dissé l'a dit clairement à **M. Jacky DECERS,** en disant que c'était hyper dangereux. Elle voulait le rassurer puisque lors de l'inauguration, beaucoup de monde sont montés sur cette passerelle, ils sont tous arrivés sains et saufs.
Des enfants, des adolescents ont également traversés, ce qui veut dire que la manipulation de la chaîne n'est pas forcément compliquée. Depuis le 6 mai, le bac à chaîne tourne tout le temps. Ça fonctionne très bien et les gens sont contents. D'autres bacs à chaîne existent ailleurs sans aucun accident.
Mme le Maire tient à rassurer tout le monde, en précisant que ce bac est équipé d'une bouée de sauvetage en cas de problème, il est pourvu de barres de chaque côté auxquels on peut s'accrocher, le Loir n'a pas de vagues, il ne bouge pas énormément. Elle précise qu'elle va voir avec les services techniques afin d'élaguer l'arbre qui se trouve à l'arrivée côté camping.
Mme le Maire remercie également l'investissement des élus pour avoir voté ce beau projet ainsi que nos partenariats puisque ce projet a été subventionné à près de 50%. Elle remercie également la population puisque les bords de loir ont été réalisés suite à des ateliers participatifs. Elle précise que les jeunes peuvent recharger leurs portables tout en pédalant, c'est à la force des jambes. Elle est ravie de voir que beaucoup de personnes viennent y déjeuner lorsqu'il fait beau.
Mme le Maire tenait à rappeler que les engins à moteur n'étaient pas autorisés sur les bords de Loir, elle souhaite que ce bel endroit soit respecté, elle demande également à ce que les propriétaires de chiens ne mettent pas leur animal à faire leur besoin près des plantes, puisque forcément un chien gratte et ça disperse les copeaux de bois.

Elle fait remarquer qu'il manque certainement des choses, comme par exemple, un cendrier, des panneaux plus explicatifs comme par exemple un panneau pour interdire les engins à motorisés, puis peut-être une poubelle à côté du bac à chaînes.
Elle précise qu'il ne faut pas hésiter à remonter les difficultés rencontrées lors de l'utilisation de cet espace et ce qui pourrait être amélioré.

Mme le Maire remercie tout le monde et rappelle que l'objectif de la commune est de continuer à aménager les bords de Loir sur la continuité de Candia.

M. FRIZON trouve scandaleux que l'hôpital ait refusé le projet du triporteur un vélo sans âge

Il informe que la lumière des sanitaires du stade reste toujours allumée.

M. TRICOT demande si c'est normal de faire payer le podium pour le comice ?

Mme le Maire répond qu'elle ne peut pas répondre comme ça, elle va vérifier, et précise à **M. TRICOT** que c'est comme pour la minorité, les questions doivent être posées avant le conseil pour pouvoir travailler les réponses avec les services.

L'ordre du jour étant épuisé, **Mme le Maire** lève la séance à 20H40.

Le secrétaire de séance,
Mme Morgane GARREAU

Le Maire,
Mme Béatrice LATOUCHE

Mairie du Lude 72800 SARTHE